

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
21 août 2019  
Français  
Original : arabe

**Assemblée générale**  
**Soixante-treizième session**  
Point 38 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-quatorzième année**

**Lettres identiques datées du 19 août 2019, adressées  
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil  
de sécurité par la Représentante permanente  
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous fais part de ce qui suit :

Israël a poursuivi sa série d'atteintes flagrantes à la souveraineté du Liban et à la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité.

Le 1<sup>er</sup> juillet à 0 h 20 et à 0 h 40, les avions de combat israéliens ont violé l'espace aérien libanais et tiré, à deux occasions, des missiles au-dessus du territoire libanais, qui ont atterri au cœur du territoire syrien.

Le Liban condamne dans les termes les plus énergiques cette violation israélienne dangereuse. Il est intervenu à maintes occasions au Conseil de sécurité pour mettre en garde contre le danger de l'intrusion d'avions militaires israéliens dans son espace aérien, qui portent atteinte à la souveraineté du pays et tirent des missiles au plus profond du territoire syrien.

Le Liban condamne une fois de plus ces violations systématiques et constantes par Israël de la souveraineté du Liban, qui témoignent de la poursuite d'une politique de mépris total à l'encontre des dispositions du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions de la légitimité internationale. Il saisit cette occasion pour demander une nouvelle au Conseil de sécurité et, par son entremise, à la communauté internationale tout entière de prendre les mesures qui s'imposent pour amener effectivement Israël à cesser ses violations, à respecter la résolution [1701 \(2006\)](#) dans son intégralité et à en appliquer toutes les dispositions sans plus tarder. La poursuite par Israël de la violation du droit international et des résolutions internationales constitue une claire menace contre la paix et à la sécurité internationales.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(*Signé*) Amal Mudallali

